

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 10 MARS 2010

Nombre de membres afférents au CM : 11  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mil dix, et le 10 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 3 mars 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absents excusés : MM. LOMANTO Christophe, PETIT Lionel, ROHR Maurice (qui a donné procuration à M. SCHOUMACHER)

---

*Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adjoindre à l'ordre du jour deux points concernant d'une part, une demande de subvention pour l'acquisition d'un désherbeur thermique, d'autre part, une information relative au lancement probable d'une P.V.R. en liaison avec une opportunité de développement de la zone artisanale. Le Conseil Municipal en convient à l'unanimité.*

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2009. Présenté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Eliane KLEIN, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	261 741,78 + 15 000,00 (excédent reporté)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	214 125,48
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 616,30 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	74 688,95 + 20 342,39 (excédent reporté)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	106 668,69
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 637,35 €</b>

<b>EXCEDENT DE CLÔTURE</b> hors restes à réaliser	<b>50 978,95 €</b>
---	--------------------

Le compte de gestion 2009, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2009. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

L'assemblée délibérante décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 30 589,35 €, à la section d'investissement, couvrant ainsi le déficit d'investissement (11 637,35 €) et les restes à réaliser (18 952,- €).

## 2. BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2010 :

<i>Dépenses de FONCTIONNEMENT</i>		<i>Recettes de FONCTIONNEMENT</i>	
Charges Générales	47 250	Produit des Services	6 800
Charges de Personnel	34 850	Impôts et taxes	125 000
Autres charges de gestion courantes	106 000	Dotations et Participations	85 000
Charges Financières	11 667	Autres produits de gestion courante	16 000
Charges exceptionnelles	1 700	Produits exceptionnels	200
Dépenses Imprévues	2 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>200 467 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>230 000 €</b>
Virement à la section Investissement	61 560	Excédent reporté	32 027
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>265 027 €</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>265 027 €</b>

<i>Dépenses d'INVESTISSEMENT</i>		<i>Recettes d'INVESTISSEMENT</i>	
Remboursement Emprunt et assimilés	35 018	Compensation TVA et TLE	22 040
Opérations d'équipement affectées	20 000	Subventions diverses	12 543
Opérations non affectées	163 800	Emprunt et assimilé	2 148
Dépenses Imprévues	2 425	Affectation N – 1	30 590
Déficit investissement N-1	11 638	Cession d'immeubles	104 000
		Virement de la section Fonctionnement	61 560
Ecritures d'ordre	2 838	Ecritures d'ordre	2 838
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>235 719 €</b>	<b>Total recettes d'Investissement</b>	<b>235 719 €</b>

Le programme d'investissement 2010 comporte, parmi les opérations les plus importantes :

- l'achèvement de la réalisation de l'atelier technique municipal
- l'acquisition d'une tondeuse à gazon autoportée professionnelle
- la réparation des mécanismes de cloches de l'église
- des travaux d'éclairage public

## 3. TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une simulation de l'évolution du taux des trois taxes locales pour l'année 2010 :

Taxe d'Habitation :	2009 : 8,73 %	2010 : 8,90 %	évolution + 1,95 %
Taxe Foncière Bâti :	2009 : 8,56 %	2010 : 8,73 %	évolution + 1,99 %
Taxe Foncière non Bâti :	2009 : 41,99 %	2010 : 42,80 %	évolution + 1,93 %

Le produit attendu s'établira à 86 386 €.

La proposition d'augmentation est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 38 € au Souvenir Français
- 38 € au Bleuet de France

Un montant de 150 € sera par ailleurs versé chaque année au Conseil de Fabrique de Varize à la suite de l'installation des antennes-relais sur le clocher de l'église. Il s'agit d'un reversement partiel de la redevance encaissée auprès de l'opérateur Moselle Télécom, destiné à compenser les frais d'électricité pris en charge par le Conseil de Fabrique.

L'adhésion au C.A.U.E. à hauteur de 75 € est décidée pour 2010, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements.

#### **5. C.L.I.C. DE LA NIED - DELEGATION**

Le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Eliane KLEIN a précédemment été désignée comme référent de la commune auprès du C.L.I.C. de la Nied, structure oeuvrant dans le domaine de l'assistance aux personnes âgées. Une convention est proposée par cette entité afin de définir les modalités d'intervention du référent.

Après examen détaillé de la proposition, le Conseil Municipal convient que le principe de contractualisation de l'action menée par le référent outrepassé quelque peu les nécessités en la matière. Soulignant le caractère totalement bénévole de cette fonction et sa confiance en la parfaite volonté d'investissement de la personne, il ne juge pas nécessaire de comparaître à la signature de la convention proposée.

#### **6. AIDE TECHNIQUE DE L'ETAT**

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouvelles dispositions régissant la possibilité d'intervention des services de l'Etat dans le domaine de l'assistance technique aux communes.

L'assemblée délibérante décide d'adhérer à cette proposition pour la mission de base et les 4 domaines complémentaires, le coût total révisable s'établissant pour 2010 à 191,91 € H.T.

Le contrat est conclu avec la Direction Départementale des Territoires pour l'année en cours et peut être reconduit tacitement dans la limite des 2 années suivantes.

#### **7. DIVERS**

##### **a) Eclairage public**

Le Conseil Municipal est informé du montant des dépenses de fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble de l'année 2009, à savoir un total de 4 474,58 € T.T.C.

##### **b) Voirie**

Le Maire présente une étude de mise en sécurité de l'entrée nord de Varize élaborée par les Services de l'Equipement dans le cadre de leur mission d'assistance technique. Chiffrés à un coût de 132 000 € T.T.C., ces travaux ne sont pas d'actualité.

##### **c) Diagnostic thermique**

Le Maire expose les conclusions du diagnostic thermique élaboré par le Bureau EPURE INGENIERIE pour le bâtiment mairie – salle des fêtes. Les carences identifiées pourraient être palliées par divers aménagements, mais la problématique du retour sur investissement subsisterait, car la consommation demeure somme toute assez bien maîtrisée par le seul fait du faible taux d'utilisation des locaux. A la salle des fêtes, une mesure élémentaire consisterait à recourir à un temporisateur pour le réglage de

la température en position confort, puis dans une gamme d'investissement plus élevée, à remplacer les ventilo-convecteurs par un équipement central positionné en hauteur, complété par un déstratificateur destiné à rediriger les calories produites vers le bas des locaux, occupés par le public.

#### **POINT SUPPLEMENTAIRE : DESHERBEUR THERMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'utilisation régulière de désherbants chimiques porte atteinte au milieu naturel et, outre une possible rémanence au niveau des sols, entraîne une pollution des milieux aquatiques. Le recours au désherbage thermique constitue une alternative favorable à ce procédé.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est en mesure de subventionner les investissements en matériel. Par devis élaboré le 26 février 2010, les Etablissements C.R.A. à Cheminot proposent un désherbeur thermique au prix de 299,- € H.T.

Le Conseil Municipal charge le Maire de déposer auprès de l'Agence de l'Eau une demande de subvention portant sur 50 % de la dépense éligible, soit un montant escompté de 149,50 €.

Le financement subsidiaire sera assuré par les fonds propres de la commune, l'acquisition du matériel étant programmée sitôt la subvention octroyée.

#### **POINT SUPPLEMENTAIRE : PROJET URBANISTIQUE – P.V.R. ROUTE DE BOULAY**

Le Maire informe de l'opportunité d'extension de la zone artisanale découlant d'une initiative de Monsieur LAGLASSE. Lors d'une réunion organisée avec le Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois, cette structure intercommunale a fait part de son opposition à toute généralisation des assainissements autonomes en arguant du fait que ce secteur situé entre l'autoroute et le village connaîtrait à terme un développement certain. La mise en place d'une Participation pour Voies et Réseaux préalable à la délivrance des autorisations de construire est par là-même imposée. Dès que l'estimation du coût global d'extension des réseaux aura été défini par le S.I.E.P.B., une réunion sera organisée en mairie avec tous les propriétaires riverains susceptibles d'être associés à cette P.V.R., celle-ci permettant en outre de mettre un terme aux actuelles difficultés techniques de raccordement des premières habitations situées au nord du village.

La séance est levée à 22 heures 00.

Fait et délibéré à VARIZE le 10 mars 2010.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER